

No. 280.

1ère Session, 4e Parlement, 16 Victoria, 1853.

BILL.

Acte pour permettre aux créanciers des officiers publics, de saisir-arrêter après jugement, le traitement des dits officiers, en certain cas.

Reçu et lu, la 1ère fois, mercredi, 9 mars 1853.

Seconde lecture, mercredi, 16 mars 1853.

M. DUMOULIN.

QUÉBEC:

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, RUE LA MONTAGNE